

11



GOLF



CHAPITRE 11 - GOLF

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1.1. Les équipes régionales comptent neuf (9) golfeurs, dont six (6) hommes et trois (3) femmes, qui se sont qualifiés lors de leur championnat régional respectif.
- 1.2. De plus, les gestionnaires des sports régionaux (GSR) peuvent recommander au Bureau des sports des FAC (BSFAC) la participation de golfeurs indépendants de leur région qui n'ont pu se qualifier pour des raisons opérationnelles.
- 1.3. Les circonstances dans lesquelles un golfeur indépendant est autorisé à participer au championnat sont exposées ci-dessous.

2. GOLFEURS INDÉPENDANTS

- 2.1. Les membres du personnel qui n'ont pu prendre part à leur championnat régional respectif pour des raisons opérationnelles peuvent soumettre, par l'entremise de leur gestionnaire du conditionnement physique, des sports et des loisirs (GCPST) ou de leur GSR, une demande de participation au Championnat national de golf des FAC. Celle-ci doit être soumise au moins quatre (4) semaines avant le début du Championnat national de golf des FAC. Les demandes de participation des personnes qui choisissent de ne pas prendre part aux éliminatoires de leur base ou aux championnats régionaux pour des raisons personnelles ne sont pas examinées.
- 2.2. Les golfeurs indépendants sont admissibles à des médailles dans la catégorie individuelle, mais ils ne sont pas considérés comme faisant partie de l'épreuve par équipe.
- 2.3. Les golfeurs indépendants (hommes) doivent avoir un handicap de 10 et moins, et les golfeuses indépendantes (femmes), un handicap de 25 et moins. Seuls les handicaps établis au cours des quatorze (14) mois précédant le championnat sont pris en considération.
- 2.4. Le BSFAC examinera la demande de participation d'un maximum de six (6) joueurs indépendants seulement selon les handicaps les plus bas enregistrés.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1. La compétition prend la forme d'une partie par coups et doit se dérouler conformément aux [Règles du golf en vigueur de l'Association royale de golf du Canada \(RCGA\)](#) et selon le [Manuel de référence des championnats des FAC](#).

4. SUSPENSIONS

- 4.1. Durant le championnat, les suspensions minimales ci-dessous s'appliquent lorsque surviennent les infractions suivantes :

Règle	Description	Suspension minimale
1-3	Entente pour déroger aux règles.	Disqualification des compétiteurs en cause pour cette ronde
3-4	Refus de se conformer à une règle portant atteinte aux droits d'un autre athlète.	Disqualification pour cette ronde

4-1, 4-2	Bâtons. Utilisation de bâtons non conformes/modifiés.	Deux (2) coups pour chaque trou où une infraction est survenue; pénalité maximale par ronde – quatre (4) coups [deux (2) à chacun des deux premiers trous où une infraction est survenue].
4-1, 4-2	Défaut de déclarer l'utilisation d'un bâton non conforme/modifié par un compétiteur dès la découverte de l'infraction.	Disqualification pour cette ronde
5-1, 5-2	Balle. Balle non conforme/modifiée.	Disqualification pour cette ronde
6-3	Heures de départ des groupes. Le golfeur ou la golfeuse doit demeurer durant toute la ronde avec le groupe désigné par le comité.	Disqualification pour cette ronde
6-4	Cadet ou cadette. Le recours aux services de cadets est interdit. La pénalité à cet effet est la disqualification. Toutefois, on peut envisager cette option pour des raisons médicales. Dans ce cas, une demande écrite doit être présentée au BSFAC au moins quatre (4) semaines au préalable.	Disqualification pour cette ronde
6-6 b., d.	Signer et retourner la carte de pointage. En terminant la ronde, le marqueur ou la marqueuse doit signer la carte de pointage et la remettre à l'athlète. Le golfeur ou la golfeuse doit vérifier son pointage pour chaque trou et régler avec le comité tout cas douteux. Il ou elle doit s'assurer que le marqueur ou la marqueuse a signé la carte de pointage, la contresigner lui-même ou elle-même et la remettre au comité aussitôt que possible. Si le pointage pour quelque trou que ce soit est plus bas que la réalité, il s'ensuit une disqualification.	Disqualification pour cette ronde
6-7	Retard indu. Jeu lent.	1 ^{re} infraction – un (1) coup 2 ^e infraction – deux (2) coups 3 ^e infraction – disqualification
6-8 a	Interruption du jeu. Lorsque le comité juge invalide la raison pour laquelle un joueur ou une joueuse interrompt le jeu.	Disqualification pour cette ronde
6-8 b	Reprise du jeu. Les joueurs doivent reprendre le jeu lorsque le comité ordonne la reprise du jeu.	Disqualification pour cette ronde
7-1 b	Pratique. Mis à part les coups roulés ou les petits coups d'approche de pratique sur la première aire de départ ou près de telle aire de départ ou sur toute aire d'exercice, avant le début d'une ronde ou d'une éliminatoire, un golfeur ou une golfeuse ne doit pas pratiquer sur le terrain de la compétition ni mettre à l'épreuve la surface de tout vert du terrain en faisant rouler une balle ou en grattant ou frottant la surface du vert.	Disqualification pour cette ronde
11-1	Coup de départ. Un joueur met une balle en jeu à partir d'un tee non conforme ou d'une manière qui ne respecte pas les règles.	Disqualification pour cette ronde
11-4 b	Jouer d'un endroit hors de l'aire de départ. Le golfeur ou la golfeuse joue un coup de l'aire de départ suivante sans d'abord corriger son erreur	1 ^{re} infraction – deux (2) coups, balle à l'intérieur de l'aire de départ

	ou, dans le cas du dernier trou de la ronde, quitte le vert sans d'abord déclarer son intention de corriger son erreur.	2 ^e infraction – disqualification pour cette ronde
14-3	Appareils artificiels. Utilisation d'un indicateur de direction du vent ou autre dispositif semblable pour évaluer ou mesurer la vitesse ou la direction du vent.	Disqualification pour cette ronde
22-1	Balle aidant au jeu. Le comité détermine que des golfeurs se sont entendus pour ne pas lever une balle susceptible d'aider au jeu d'un(e) athlète.	Disqualification pour cette ronde
33-7	Pénalité de disqualification; discrétion du comité – étiquette. Une pénalité de disqualification peut, dans des cas particuliers exceptionnels, être écartée, modifiée ou imposée si le comité estime qu'une telle mesure est justifiée. Toute pénalité moindre que la disqualification ne doit pas être mise de côté ou modifiée. Si un comité considère qu'un joueur ou une joueuse est coupable d'une infraction grave à l'étiquette, il peut imposer une pénalité de disqualification selon la présente règle.	Disqualification pour cette ronde

- 4.2. Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

5. TYPE DE CHAMPIONNAT

- 5.1. Le championnat des FAC prend la forme d'un tournoi de golf de cinquante-quatre (54) coups. Le championnat comprend un championnat individuel masculin, un championnat individuel féminin, un championnat par équipe masculin et un championnat par équipe féminin. La base, l'escadre ou l'unité hôte pige les noms à la séance d'accueil afin de déterminer les groupes pour la première journée du tournoi. Le tournoi se fait par groupes de trois (3) ou de quatre (4) joueurs, selon le nombre de participants. Les femmes frappent leur coup de départ les premières chaque jour du tournoi, et sont suivies des groupes d'hommes. Le deuxième jour, les groupes sont déterminés par les positions au classement des joueurs selon les pointages obtenus le premier jour. Ainsi, les participants qui ont obtenu le pointage cumulatif le plus élevé au cours du premier jour frappent en premier le coup de départ le deuxième jour. Le dernier jour, la composition des groupes se fait selon le pointage cumulatif obtenu les deux premiers jours. Ainsi, les participants qui ont obtenu le pointage cumulatif le plus élevé au cours du premier et du deuxième jour du tournoi frappent leur coup de départ d'abord, suivis de ceux qui se trouvent aux deuxième, troisième et quatrième rangs, etc. jusqu'à ce que les joueurs ayant le pointage le moins élevé aient frappé leur coup de départ en dernier. Le dernier jour, le groupe de femmes dont le pointage est le moins élevé frappe son coup de départ avant le groupe d'hommes dont le pointage est le plus bas. Les hommes jouent à partir des repères bleus et les femmes à partir des repères rouges.
- 5.2. Le championnat sera interrompu seulement en cas de tonnerre et d'éclairs ou si l'officiel(le) en chef ou la direction du terrain de golf estime que le terrain est impraticable.
- 5.3. Championnat par équipe masculin et championnat par équipe féminin :
- Le pointage est le total combiné de coups pour chacun des trois (3) jours du tournoi :

- les cinq (5) coups les plus bas de l'équipe masculine
 - les deux (2) coups les plus bas de l'équipe féminine
- b. Les membres de l'équipe dont le nombre combiné de coups est le moins élevé sont déclarés champions masculins et championnes féminines.
 - c. Si deux (2) équipes ou plus se trouvent à égalité, celle dont le pointage total est le plus bas le dernier jour est déclarée gagnante.
 - d. Si l'égalité persiste, l'équipe dont le pointage total est le plus bas le deuxième jour du tournoi est déclarée gagnante.
 - e. Si l'égalité persiste encore, l'équipe dont le pointage total est le plus bas le premier jour du tournoi est déclarée gagnante.
 - f. Si l'égalité persiste toujours, elle est brisée par le golfeur ou la golfeuse qui occupe la dernière place et dont le pointage est le moins élevé le dernier jour. L'équipe dont il ou elle fait partie est l'équipe gagnante.
 - g. Si deux (2) équipes ou plus sont à égalité pour la deuxième place, la même procédure de bris d'égalité est utilisée pour déclarer le vainqueur.

5.4. Championnats individuels masculins et féminins

- a. Le pointage est établi selon le total combiné de coups pour les trois (3) jours du tournoi.
- b. Si deux (2) golfeurs sont à égalité pour la première place, ils jouent en prolongation un trou éliminatoire et celui ou celle dont le pointage est le plus bas est déclaré champion. L'autre golfeur ou golfeuse est finaliste. Si les joueurs demeurent à égalité après le trou éliminatoire, ils jouent un (1) autre trou éliminatoire et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un (1) des joueurs obtienne un pointage plus bas que l'autre.
- c. Si plus de deux (2) golfeurs se trouvent à égalité pour la première place, les golfeurs jouent en prolongation un (1) trou éliminatoire et on déclare champion(ne) celui ou celle dont le pointage est le moins élevé. On déclare finaliste le joueur ou la joueuse qui suit.
- d. Si l'égalité persiste après avoir joué en prolongation un trou éliminatoire, les golfeurs sont retirés des éliminatoires si d'autres golfeurs obtiennent un meilleur pointage, jusqu'à ce que le champion soient couronnés.
- e. Si deux (2) golfeurs ou plus sont à égalité pour la deuxième place, ils jouent en prolongation un (1) trou éliminatoire et celui dont le pointage est le plus bas décroche la deuxième place et les autres golfeurs demeurent à égalité pour la troisième place. Si l'égalité persiste après avoir joué en prolongation un trou éliminatoire, les golfeurs jouent un (1) autre trou éliminatoire et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un (1) des golfeurs obtienne un pointage plus bas que les autres et décroche la deuxième place.

6. ÉQUIPEMENT

- 6.1. Les golfeurs doivent fournir leur équipement et se conformer aux règles de la [RCGA](#) (National) et au [Manuel de référence des championnats des FAC](#).
- 6.2. Les chariots de golf motorisés et les cadets sont interdits. L'utilisation de chariots manuels poussés-tirés est autorisée, mais les chariots poussés-tirés à piles sont interdits.

- 6.3. Toute considération non précisée dans les règles de la [RCGA](#) et dans le présent manuel doit être approuvée par le BSFAC. L'utilisation de télémètres (qui mesurent exclusivement la distance et non d'autres éléments) est autorisée. Il incombe aux golfeurs de faire approuver leur propre instrument de mesure.

7. PRÉVENTION DES BLESSURES

- 7.1. Il est important que tous les golfeurs, les entraîneurs, les officiels, les soigneurs et les organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Veuillez consulter le [chapitre 6](#) qui renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures liées à ce sport.

8. RÉCOMPENSES

- 8.1. Les équipes gagnantes du championnat par équipe masculin reçoivent une bannière. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.
- 8.2. Les équipes gagnantes du championnat par équipe féminin reçoivent une bannière. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.
- 8.3. Des médailles individuelles sont remises aux joueurs occupant les premier et deuxième rangs des championnats individuels masculins et féminins.
- 8.4. À la fin du Championnat national de golf des FAC, les participants peuvent soumettre la candidature d'un joueur ou d'une joueuse qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et conforme à l'éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel/l'officiel(le) en chef choisira le ou la récipiendaire selon les candidatures reçues.
- 8.5. Voici le tableau des récompenses :

Récompenses	Quantité	National	Régional
Bannière du championnat (hommes)	1	✓	✓
Bannière du championnat (femmes)	1	✓	✓
Médailles d'or (équipe masculine)	6	✓	✓
Médailles d'or (individuel, hommes)	1	✓	✓
Médailles d'or (équipe féminine)	3	✓	✓
Médailles d'or (individuel, femmes)	1	✓	✓
Médailles d'argent (équipe masculine)	6	✓	✓
Médailles d'argent (individuel, hommes)	1	✓	✓
Médailles d'argent (équipe féminine)	3	✓	✓
Médailles d'argent (individuel, femmes)	1	✓	✓
Prix de l'esprit sportif	1	✓	S.O.
Officiels	3	✓	À confirmer par la base hôte
Soigneurs	2	✓	À confirmer par la base hôte
Jury d'appel	1	X	À confirmer par la base hôte
Invités de marque/présidents d'honneur	1	✓	À confirmer par la base hôte